

## **Intervention Bernard Thibault**

**31<sup>e</sup> Congrès de la FTQ**

**29 nov. 2016 Montréal**

Cher Daniel

Cher Serge

Chers Camarades

C'est avec un immense honneur et un plaisir non moins grand que je m'adresse à vous à l'occasion de ce 31<sup>e</sup> congrès.

Je veux remercier chaleureusement le Conseil Général pour son invitation à m'exprimer à partir du mandat qui est désormais le mien : membre du conseil d'administration de l'Organisation Internationale du travail dans le collège des travailleurs.

Je sais d'expérience combien le temps est compté dans le déroulement d'un congrès. Aussi j'interprète le choix de consacrer un moment à l'analyse de la situation faite aux travailleurs dans le monde comme un choix délibéré qui illustre une claire conscience de votre syndicat sur l'influence qu'exerce l'environnement international sur la situation des travailleurs que vous représentez.

Chacun en a conscience, la globalisation économique et financière renforce la nécessité des coopérations syndicales à l'échelle internationale. C'est un impératif d'autant plus important que la mise en compétition mondiale des travailleurs, entre les différents continents, à l'intérieur de chacun de ces continents, dans chacun des pays, voire même la compétition organisée entre travailleurs d'une même branche ou au sein d'une même entreprise, met au défi l'ensemble du mouvement syndical dans sa capacité à organiser les travailleurs pour des actions solidaires au-delà des frontières.

La responsabilité que j'exerce désormais, avec d'autres camarades, au sein de l'Organisation internationale du Travail est un bon poste d'observation pour analyser la situation des droits sociaux à travers le monde, pour identifier les mécanismes politiques, économiques, institutionnels qui contribuent à une précarité grandissante du monde du travail.

La toute-puissance du marché qui impose sa loi depuis plusieurs décennies génère une pression exacerbée sur les travailleurs de la planète. Au nom de la loi de la concurrence, les salariés sont l'objet d'une véritable mobilisation générale qui les engage dans une guerre sans merci contre des ennemis invisibles. Même invisibles, nous ne les connaissons que trop bien : grands patrons, capitalistes spéculateurs, financiers prédateurs, tous cherchent à gagner des parts de marché en pratiquant un dumping social toujours plus agressif. La perspective de voir l'activité humaine permettre un progrès social pour toutes les femmes et tous les hommes de la planète se trouve ainsi sacrifiée sur l'autel de la rentabilité et des dividendes.

Ce constat implacable s'illustre par quelques statistiques officielles trop méconnues à mon goût, en particulier dans le milieu syndical.

Permettez que je vous livre rapidement quelques-unes de ces données qui, au-delà des chiffres, recouvrent le quotidien pour des centaines de millions d'hommes, de femmes, voire d'enfants au travail.

- A l'échelle mondiale, la moitié de la population active travaille dans le secteur informel, c'est-à-dire sans contrat de travail,
- On estime aujourd'hui que 73% de la population mondiale ne dispose pas d'une protection sociale adaptée,
- Ainsi 40% de la population n'est pas affiliée à un système couvrant les soins de santé,
- Près d'1 personne âgée sur 2 ne perçoit aucune pension de retraite,
- 28% seulement des femmes peuvent bénéficier d'allocations maternité,
- Seuls 12% des chômeurs perçoivent une indemnisation et cette proportion est en baisse constante depuis 2009,
- Les inégalités se sont creusées dans la plupart des pays au cours des quarante dernières années. La part de la rémunération du travail dans le produit intérieur brut mondial a baissé de près de 10 points depuis les années 1970,
- Si le nombre de travailleurs en situation d'extrême pauvreté a baissé au cours des dernières décennies, il existe toujours 1,4 milliard de personnes qui vivent avec moins de 5 dollars par jour et parmi eux 319 millions de travailleurs qui vivent avec moins de 1,25 dollar,
- En 2015 le chômage touchait quelques 197 millions de personnes soit 1million de plus que l'année précédente et 27 million de plus qu'avant la crise,
- Même en progression, le taux d'emploi des femmes est inférieur de 26% à celui des hommes, l'écart de salaire est supérieur à 20% en défaveur d'une population féminine surexposée aux emplois précaires (contrats à temps partiel, CCD, Intérim...).

J'ajouterais 2 données qui m'apparaissent chacune révélatrice de la situation du travail :

- Chaque année 2,3 millions de travailleurs décèdent du fait des accidents du travail ou de maladies liées au travail. Autrement dit il y a plus de victimes du travail chaque année dans le monde qu'il n'y en a dans tous les conflits et les guerres réunies.
- Enfin et ce n'est pas la moindre des données spectaculaires de la période : la moitié de la population mondiale vit dans des pays qui n'ont pas ratifié les conventions N° 87 et 98 de l'OIT, c'est-à-dire les textes internationaux qui protègent la liberté syndicale, le droit de grève et le droit à la négociation collective.

Parmi ces pays, les États-Unis, la Chine, l'Inde, les États du Golfe, et même disons-le ici, le Canada, concernant la seule convention 98 (la convention 87 est ratifiée par votre pays depuis 1972). On comprend à cette partielle énumération que des États

majeurs font défaut. Notons que, toujours concernant le Canada, la convention 138 sur le travail des enfants (dite « sur l'âge minimum »), a été ratifiée en juin dernier et rentrera en vigueur en juin prochain.

Ces chiffres livrent une bien sombre photographie sociale mondiale. Et pourtant ...

Et pourtant, nous n'avons jamais produit autant de richesses et de biens matériels qu'aujourd'hui même si la situation de celles et ceux qui les produisent et de leurs familles est loin de s'améliorer. Certes, la situation faite aux travailleurs n'évolue pas en tout point du globe de façon identique. On trouvera des différences, voire des exceptions, au sein de chaque continent et des pays qui les composent.

Si pendant plusieurs décennies le « progrès social » s'illustrait par une progression des droits, des libertés et des conditions matérielles, ce n'est plus le cas aujourd'hui ; les luttes syndicales et les débats politiques ne produisent plus les effets d'entraînement d'hier. Dans une économie de plus en plus globalisée, la situation générale des travailleurs se détériore à tel point que les droits sociaux des pays les plus avancés, qui devraient servir de points de repère aux pays qui le sont moins, sont fréquemment présentés comme des « privilèges » d'un autre temps.

Lorsqu'un travailleur sur deux n'a pas de contrat de travail et que plus de 70% de la population ne bénéficient pas de système de protection sociale, la question évidente qui vient à l'esprit en interrogeant l'avenir est la suivante : quel modèle prévaudra demain ? Celui de la régulation par le droit social ou une sorte de loi de la jungle dans laquelle les travailleurs seront du « gibier », pendant que les actionnaires et les propriétaires continueront d'engranger d'énormes dividendes ?

S'il y a une « guerre mondiale » à dénoncer et à combattre, c'est bien la « guerre sociale ». Conséquence de la « guerre économique », de la « guerre technologique », de la « guerre des matières premières » et de la « guerre commerciale », elle fait d'innombrables victimes et en fera beaucoup d'autres s'il n'y a pas de réaction à la hauteur du défi.

Comment croire qu'une telle situation puisse perdurer ?

Comment ne pas voir qu'il y a là autant de sources de tensions et de nouveaux conflits qui affaiblissent encore un peu plus la paix si chèrement acquise dans l'histoire de l'humanité. La précarité extrême des travailleurs et l'absence trop fréquente des droits et des libertés au travail sont un terreau propice aux réponses autoritaires, à la recrudescence du racisme, aux fanatismes. C'est ainsi que je perçois plusieurs signaux récemment envoyés par des électeurs en situation de détresse sociale dans plusieurs pays : du Brexit à la récente élection de Trump et demain au risque d'une France qui oscille entre droite extrême et extrême droite, les mêmes causes produisent malheureusement les mêmes conséquences. Misère et précarité poussent les peuples dans les bras du populisme de droite anti-social, prenant ainsi le risque d'aggraver encore leurs situations.

Où va le monde devient une question lancinante : nombreux sont ceux qui ont compris que cela ne peut plus durer ainsi !

A l'anxiété générée aujourd'hui par la guerre sociale doit succéder la recherche de réponses qui entretiendront la paix par la promotion de la justice sociale.

Parce que tout cela n'est pas le fruit du hasard mais bien le résultat de choix politiques, il nous appartient d'ouvrir l'horizon pour d'autres perspectives en phase avec les aspirations de justice sociale qui s'expriment sur les différents continents.

Sur les décombres de la Seconde Guerre mondiale les états réunis à Philadelphie, en 1944, avaient retenu quelques principes à la fois simples et oh combien ambitieux pour dessiner l'avenir de l'humanité. Il n'est pas inutile de les rappeler aussi souvent que possible, tant ils soulignent en creux les renoncements, les démissions, voire les trahisons de nombre de gouvernements :

- « **le travail n'est pas une marchandise !** » disaient-ils.  
Alors pourquoi les travailleurs font-ils le constat de plus en plus permanent qu'ils sont traités comme la dernière des marchandises ?
- Ils ajoutaient : « **la pauvreté où qu'elle existe constitue un danger pour la prospérité de tous** ». on a le sentiment qu'aujourd'hui on tourne délibérément le dos à cet enseignement historique ce qui conduit à bien des drames
- J'évoquerais une dernière citation de cette déclaration dite « de Philadelphie » : il faut consacrer, disaient également les états, « **la primauté des aspects humains et sociaux sur les considérations économiques et financières** »

Voilà une orientation qui discrédite le discours dominant selon lequel ce sont au contraire les considérations économiques et financières qui devraient conditionner le traitement, ou l'absence de traitement des questions humaines et sociales.

Il s'agit ici d'une « *gestion par le nombre* » que dénonce A Suppiot, professeur au collège de France. J'ai presque envie de parler de dictature du nombre ! Et pas n'importe lequel !

Celui qui d'un côté sanctifie les profits et les dividendes versés aux actionnaires.

Et d'un autre côté condamne et stigmatise les dépenses publiques sans cesse considérées trop importantes, les services publics appréhendés d'abord comme des coûts et non au regard de l'utilité sociale qu'ils représentent pour les populations.

Cette dictature du nombre se double d'un recul de la démocratie sociale, si tant est qu'elle n'ait jamais existé, même dans les pays les plus développés. Le cadre dans lequel se déroule la relation de travail a suivi partout et de façon radicale des transformations profondes qui interrogent par ricochet la forme et les missions du syndicalisme tout comme la structuration du droit du travail. Dans une économie fortement financiarisée, où les bulles virtuelles et spéculatives remplacent et jouent contre l'industrie et la production, de nouvelles formes d'entreprises se développent, à la fois omniprésentes et invisibles, plus puissantes que certains États et pourtant susceptibles de sombrer à la première tempête financière. Il convient de cerner la nature et les contours de ces entreprises afin de mieux imaginer les régulations les plus adaptées à leurs nouvelles formes.

Les firmes multinationales occupent aujourd'hui une place déterminante dans l'organisation (ou la désorganisation) du monde. Leur importance a fortement augmenté au cours des dernières décennies.

On évalue aujourd'hui leur nombre à près de 80 000 qui contrôleraient directement près d'un demi-million de filiales et emploieraient plus de 200 millions de travailleurs.

Avec l'ensemble des emplois induits par leurs activités, près d'un travailleur sur cinq sur la planète, tirerait tout ou partie de son revenu des multinationales.

Si l'impact sur l'emploi de ces firmes peut sembler à première vue appréciable, la médaille a cependant son revers. Les multinationales n'ont pas de loyauté spécifique envers un état. Par définition, elles n'ont pas de nationalité ; leurs décisions sont motivées avant tout par la recherche d'économies d'échelle, par la course aux moindres coûts des matières premières ou de la main-d'œuvre sur la planète entière, par la volonté de contournement des règles sociales, fiscales et environnementales édictées justement par les états dont elles proviennent.

La responsabilité sociale des multinationales a fait l'objet pour la 1<sup>re</sup> fois d'un débat lors de la conférence de l'OIT.

Malgré la forte réticence des employeurs, c'est le moins que l'on puisse dire, il faut aller plus loin et prendre des mesures efficaces.

L'évasion fiscale est aujourd'hui estimée entre 8 et 10% de la richesse mondiale : 2 000 milliards d'euros pour la seule Union européenne chaque année, et entre 50 et 80 milliards pour la France. Il est clair que les politiques fiscales favorisent les plus fortunés et les plus grosses entreprises.

Il convient donc de prendre une série de dispositions plus contraignantes à l'égard de ces entreprises compte tenu de leurs responsabilités sociales et environnementales, en prenant les normes internationales du travail comme référence.

À côté de sa mission de surveillance et de contrôle des états l'OIT doit se voir reconnaître une nouvelle autorité à l'égard des entreprises. Il est indispensable, lorsque des violations flagrantes au respect des normes sont constatées, que les entreprises soient passibles de sanctions et rendent des comptes devant la communauté internationale.

Le mouvement syndical international doit passer à l'offensive pour exiger que l'OIT se dote de nouvelles missions à l'approche de son centenaire : elle aurait vocation à devenir une agence de notation sociale des multinationales, indépendantes d'elles, et légitime pour traiter les plaintes que génèreraient leurs activités en matière d'atteinte aux droits sociaux.

Une telle mission de notation sociale des États pourrait également efficacement renforcer sa mission historique et fondamentale de contrôle de l'application de ses propres conventions et recommandations. Plus un État ou une entreprise se situerait en situation d'infraction par rapport aux normes internationales du travail, plus sa note sociale se dégraderait.

Il est aussi grand temps que les institutions financières internationales soient soumises au respect des normes internationales du travail et au premier rang desquels, le FMI et la Banque Mondiale.

Depuis de nombreuses années maintenant, chacun est à même de constater les dégâts sociaux provoqués par ces institutions qui ignorent, voire qui agissent à l'encontre du droit du travail.

Combien d'exemples de ces pays qui se sont vu infliger des cures d'austérité sociales au titre d'un redressement présenté comme nécessaire après la crise de 2008 ?

Combien d'exemples où les aides financières aux États sont conditionnées à des dérogations voire à des infractions à la législation internationale du travail ?

On l'observe aujourd'hui au sein de l'UE où certains pays comme la France, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Grèce, la Roumanie, la Lettonie et la Hongrie sont appelés à sacrifier leurs régimes de protection sociale ou de solidarité intergénérationnelle, leurs libertés syndicales et tout ou partie de leur droit du travail sur l'autel de la lutte contre les déficits.

La conditionnalité sociale telle que je la conçois s'applique donc d'abord aux interventions du FMI et des autres institutions financières internationales en termes de respect des dispositifs et systèmes sociaux nationaux, des législations sociales existantes ou des normes internationales du travail lorsque les premières sont inexistantes. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de confier à l'OIT un travail d'enquête et de veille sur l'impact social de l'intervention envisagée par le FMI ou la Banque mondiale, avec pour objectif l'amélioration de la situation sociale et de la protection sociale du pays concerné et non avant le respect d'une orthodoxie monétaire fondé sur l'austérité.

Si un droit de veto doit exister, il doit revenir à l'OIT et s'appliquer aux politiques mises en œuvre par le FMI la Banque mondiale. Il est insupportable de constater le « deux poids deux mesures » qui règne actuellement : des règles obligatoires et des sanctions dans le domaine du commerce international, des règles contournables sans véritables sanctions dans le domaine social.

Cette situation n'est pas acceptable.

N'est-il pas révélateur de constater que les règles applicables en matière de commerce intègrent de plus en plus de principes se souciant du sort fait aux animaux mais rien à propos du devenir des hommes et des femmes qui font l'humanité ?

C'est un ancien directeur de l'OMC qui me confiait que, sous la pression du consommateur qui voulait savoir comment les animaux étaient alimentés, entretenus, transportés, abattus ...l'OMC se devait d'intégrer des règles concernant les animaux dans les règles du commerce. Je n'ai rien contre mais vous avouerez qu'il serait temps de consacrer autant d'attention au traitement des femmes et des hommes. Il faut rééquilibrer les priorités.

N'y a-t-il pas une contradiction majeure chez nos interlocuteurs patronaux lorsque ceux-ci nous rétorquent pour justifier leur résistance à la promotion du droit international qu'ils veulent respecter la souveraineté des états.

Les mêmes qui revendiquent sans cesse l'édification d'un monde ouvert et sans barrière pour le commerce et le profit nous opposent la légitimité des états dès lors qu'il s'agit de lutter contre le dumping social à l'échelle internationale.

De façon similaire aux dégâts sociaux occasionnés par les préconisations des institutions financières internationales, le commerce mondial se développe trop souvent en infraction aux

Droits des travailleurs. Il est aujourd'hui indispensable de concevoir des mécanismes du commerce qui participent au respect et à la promotion des droits humains, syndicaux et environnementaux, qu'il s'agisse des conventions de l'OIT ou des textes et autres engagements universels et fondamentaux de l'ONU. Cet objectif est une demande récurrente du mouvement syndical et de nombreuses ONG, comme le montrent par exemple les forums sociaux mondiaux nés au début des années 2000 de l'insatisfaction générée par des sommets de l'OMC où la priorité donnée aux affaires excluait l'exigence du respect des droits sociaux. Permettez-moi d'ailleurs de saluer le Québec, terre d'accueil du dernier forum mondial au cours de l'été dernier. Même si je n'y ai pas participé personnellement, je sais combien vous avez œuvré à sa réussite et je vous en remercie !

Aujourd'hui encore, le constat est flagrant : la libéralisation du commerce telle qu'elle est organisée actuellement dans les accords de libre-échange n'entraîne pas un cercle vertueux pour le respect des droits fondamentaux. Il faut donc s'interroger sur la façon de conditionner la conclusion des accords de libre-échange au respect des droits sociaux, voire – mieux encore – se saisir de ces accords comme des vecteurs participant à des objectifs concrets de progrès social.

Je me félicite de constater notre convergence de vue qui s'est exprimée au travers de votre déclaration alarmant sur les possibles dégâts sociaux du projet d'accord entre L'Union Européenne et le Canada

La crise révèle les failles d'un modèle injuste du point de vue social, inefficace du point de vue économique et insoutenable du point de vue environnemental. Pourtant, le choc qu'elle a produit et qui perdure depuis l'automne 2008 a fait passer au second plan les questions environnementales. Ses effets dévastateurs rendent plus urgente encore la nécessité de mettre fin au pillage des ressources et d'apporter des solutions au réchauffement climatique.

On a souvent coutume, quand il s'agit des clauses environnementales, d'omettre les questions sociales, et parfois même de les opposer, comme s'il fallait choisir entre le sort de la planète et celui de ses habitants. Quelques pistes pourraient néanmoins être empruntées pour obtenir une défense simultanée des équilibres sociaux et environnementaux.

- Affirmer la dimension sociale dans le nécessaire processus de transition vers une économie à faible émission de carbone ce qui implique des anticipations et des garanties pour les salaires et l'emploi durant cette phase de transition
- Développer les clauses sociales et environnementales ce qui appelle des révolutions dans les pratiques et les objectifs de l'activité économique

- Adopter de nouveaux indicateurs en lieu et place du seul indice du PIB qui n'apprécie que la seule richesse produite
- Développer l'économie sociale et solidaire et élargir les droits des salariés et des populations en leur permettant d'intervenir efficacement sur les enjeux environnementaux
- Reconnaître la part de responsabilité des pays industrialisés vis-à-vis des pays en développement

Les inégalités sociales et environnementales et les menaces qui pèsent sur la planète ne trouveront pas d'issue par le simple jeu du marché.

Pour résumer ma pensée sur tout ce qui précède, je dirais que « ***nous ne devons pas laisser les affaires du monde aux seules mains du monde des affaires !*** »

Avec un autre camarade de la CGT, Pierre Coutaz, nous avons au travers d'un livre, cherché à approfondir ces enjeux posés au mouvement syndical.

Le titre de notre ouvrage « ***la troisième guerre mondiale est sociale*** » a fait réagir quelques journalistes considérant que le terme guerrier était par trop provocateur.

Nous assumons délibérément ce choix, non par soucis guerrier mais par volonté d'interpeller délibérément sur les réalités vécues par le monde du travail et sur les enjeux que recouvre l'avenir de L'Organisation Internationale du Travail et, à travers elle, le devenir des droits des travailleurs sur les différents continents.

Ce sont des défis considérables pour nous tous, ils conditionnent tout simplement le monde de demain, celui des générations futures.

Chers camarades, je conclurais en vous renouvelant mes remerciements pour m'avoir permis de vous livrer ces quelques convictions qui, je l'espère seront utiles pour vos propres délibérations.

J'ai voulu m'inscrire dans ce beau slogan qui marque ce 31<sup>e</sup> congrès : « ***dessinons l'avenir ensemble*** »

Je vous adresse mes vœux pour une pleine réussite dans les objectifs que vous allez retenir. Les travailleurs en ont besoin !

Je vous remercie de votre attention.